



HAL
open science

Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens

Vincent Geisser

► **To cite this version:**

Vincent Geisser. Avec vous, mais pas chez nous ! Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens. Migrations Société, 2013. <halshs-02113044>

HAL Id: halshs-02113044

<https://shs.hal.science/halshs-02113044v1>

Submitted on 29 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

AVEC VOUS, MAIS PAS CHEZ NOUS !
Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens
Vincent Geisser

Centre d'information et d'études sur les migrations internationales | « Migrations
Société »

2013/5 N° 149 | pages 3 à 10

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2013-5-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'information et d'études sur les migrations
internationales.

© Centre d'information et d'études sur les migrations internationales. Tous droits réservés pour tous
pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les
limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la
licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie,
sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de
l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage
dans une base de données est également interdit.

AVEC VOUS, MAIS PAS CHEZ NOUS !

Ambivalences françaises à l'égard des réfugiés syriens

Vincent GEISSER

« Il faut replacer les choses dans l'ordre, la manière de régler la question des réfugiés syriens c'est de leur permettre de rentrer chez eux, de rétablir des conditions qui permettent de le faire ».

Déclaration du ministère français des Affaires étrangères à propos des réfugiés syriens¹.

« C'est une question de solidarité internationale : partager l'accueil des réfugiés entre les États en cas de crise comme celle qui secoue la Syrie est une obligation internationale qui s'impose aux États qui, comme la France, ont ratifié la convention de 1951 qui protège les réfugiés ».

Amnesty International, *Que fait la France pour les réfugiés syriens?*, 5 septembre 2013

Depuis le début des événements dramatiques qui secouent la Syrie et qui ont fait à ce jour près de 100 000 morts et plusieurs centaines de milliers de blessés, la France officielle se présente volontiers comme la protectrice des populations civiles, arguant de ses liens historiques avec la société locale. En tant qu'ancienne puissance mandataire (1920-1946), elle se sent investie d'une mission quasi prophétique vis-à-vis d'un peuple qui, même s'il n'est plus que marginalement francophone (l'usage du français a quasiment disparu au sein de la population syrienne), reste assez largement francophile en raison des positions prises par Paris dans les différents conflits régionaux, apparaissant ainsi comme un contre-feu aux entreprises géopolitiques "américano-israéliennes".

1. Cité par PENNETIER, Marine, "La France rechigne à accueillir plus de réfugiés syriens", 24 mai 2013, <http://fr.reutersmedia.net/news/pictures/articlesideshow?articleId=FRPAE94N02P20130524&channelName=topNews#a=1>

En juin 2000, Jacques Chirac avait été le seul chef d'État "occidental" à se rendre aux obsèques de Hafez Al-Assad, assistant en direct à sa succession héréditaire par son fils Bachar, ce qui avait été parfois interprété comme une caution française à la "continuité dictatoriale". Si ce capital de confiance dont jouit la France lui a surtout permis de normaliser ses relations diplomatiques avec le régime baasiste², Bachar Al-Assad ayant été reçu en grande pompe à Paris, en juillet 2008, par Nicolas Sarkozy, depuis le début du "soulèvement populaire" (printemps 2011) ce capital de confiance a aussi constitué un atout majeur dans le rapprochement entre le quai d'Orsay et les différentes factions de l'opposition syrienne, et notamment le Conseil national syrien (CNS) et sa branche armée, l'Armée libre syrienne (ALS). De ce fait, les attentes à l'égard de la France sont particulièrement importantes dans certaines franges de la population syrienne qui voient en elle non seulement un allié précieux face à la répression sanguinaire exercée par le régime, mais aussi une possible terre d'accueil pour les nombreux réfugiés.

Il est vrai que les différentes déclarations des milieux officiels français sur le «*devoir de solidarité*» à l'égard du peuple syrien pouvaient laisser croire au départ à un effort exceptionnel de la France comme «*terre d'asile*», comparable au rôle qu'elle avait joué en 1973 en faveur des réfugiés chiliens fuyant la terrible répression de la dictature de Pinochet. La France de droite comme la France de gauche, «*[celle] qui croyait au ciel et [celle] qui n'y croyait pas*»³, s'étaient alors montrées particulièrement généreuses à l'égard des opposants chiliens et de leurs familles, en devenant, malgré la distance géographique et le handicap linguistique, l'une des principales terres d'accueil en Europe occidentale.

À l'époque, autant les institutions officielles — pourtant dominées par les gaullistes de l'UDR, puis par les centristes giscardiens — que les municipalités des banlieues rouges, les syndicats (CGT, CFDT, etc.), les partis de gauche (Parti communiste, PSU, Parti socialiste) et d'extrême gauche (Ligue communiste révolutionnaire, Lutte ouvrière,

2. Le Baas est le parti quasi unique au pouvoir en Syrie depuis les années 1960. Il constitue l'un des piliers centraux du régime autoritaire.

3. ARAGON, Louis, *La Rose et le Réséda*, poème paru en 1943 en pleine occupation allemande et appelant à l'unité de la Résistance française.

etc.), les milieux intellectuels et artistiques, les Églises chrétiennes catholique et protestantes, sans oublier de larges secteurs de la société française, avaient été émus par le sort des milliers de Chiliens victimes de la dictature militaire: les chants révolutionnaires des Quilapayún étaient alors appris par cœur dans tous les collèges et lycées de la République, transmis aux élèves par les “profs” d’espagnol engagés: «*El pueblo unido jamás será vencido*»⁴.

Mais «*autre temps, autres mœurs*»⁵, comme le rappelle sur un ton critique un communiqué interassociatif à l’adresse du gouvernement français actuel, déplorant une certaine frilosité sur le dossier des réfugiés syriens. À l’évidence, la Syrie n’est pas le Chili, et la France officielle de droite des années 1970 (gaullienne et giscardienne) était sans doute plus ouverte que la France socialiste et hollandiste des années 2010: «*Quand, le 11 septembre 1973, le coup d’État militaire de Pinochet abat le gouvernement légitime au Chili, la société civile française s’émeut et se mobilise. Près de 500 000 Chiliens vont devoir s’enfuir. Les formations de la gauche française, y compris le Parti socialiste, demandent au président Pompidou de déclarer que la France est prête à offrir l’asile aux exilés chiliens. Dix à quinze mille y trouveront refuge. Avec la Suède, la France devient le principal pays d’accueil en Europe et reconnaît avec largesse le statut de réfugié à celles et à ceux qui le sollicitent. Quarante ans plus tard, la Syrie est à feu et à sang. Plus de deux millions de Syriens ont fui la guerre civile [...]. Et la France, dont le ministre des Affaires étrangères déclare que “la tragédie syrienne peut être la pire catastrophe humanitaire de ce début de siècle” et dont le président est prêt à s’engager dans une intervention militaire pour punir un régime qui s’attaque aux populations civiles de son pays,*

4. « *Le peuple uni jamais ne sera vaincu* ». Voir GAILLARD, Anne-Marie. *Exils et retour : itinéraires chiliens*, Paris : Éd. CIEMI - L’Harmattan, 1997, 302 p. ; SILVA, Helenice Rodrigues da, “Les exils des intellectuels brésiliens et chiliens en France lors des dictatures militaires : une histoire croisée”, in : MUZART-FONSECA dos SANTOS, Idelette ; ROLLAND, Denis (sous la direction de), *L’exil brésilien en France : histoire et imaginaire*, Paris : Éd. L’Harmattan, 2008, pp. 225-240.

5. Communiqué interassociatif *Chili 1973 – Syrie 2013. Droit d’asile : autre temps, autres mœurs...* à l’initiative des associations françaises parmi lesquelles : Association d’accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France (APSR), Centre Primo Levi, Collectif de soutien des exilés (Paris), Dom’Asile, Fédération des associations de solidarité avec les travailleur-e-s immigré-e-s (FASTI), Groupe d’information et de soutien des immigré-e-s (GISTI), Jesuit Refugee Service (JRS) France, la Cimade, la Marmite aux idées (Calais), Ligue des droits de l’homme, Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples (MRAP), Réseau Éducation sans frontières (RESF), Terre d’errance Norrent-Fontes (Pas-de-Calais). <http://www.gisti.org/spip.php?article3227>

justifie cette politique par la saturation de son dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile...»⁶.

Le gouvernement français est même allé très loin dans sa logique sécuritaire pour dissuader les Syriens de demander l'asile dans l'Hexagone: en janvier 2013, il a imposé aux ressortissants syriens un visa de transit aéroportuaire (VTA) dont la finalité peu avouable était de décourager les réfugiés syriens qui seraient tentés de "profiter" d'une escale dans un aéroport français pour demander la reconnaissance de leur statut de réfugié, la protection subsidiaire ou une autre forme de protection. Cette décision, qui n'a fait l'objet d'aucune médiatisation — le gouvernement français craignant peut-être une réprobation morale des organisations des droits de l'homme et de ses "partenaires" de l'opposition syrienne — porte incontestablement atteinte «à l'exercice du droit d'asile pour les personnes fuyant des persécutions. Elle expose également ces personnes à des menaces sur leur vie et leur liberté en cas de renvoi vers un pays tiers qui lui-même les renverrait en Syrie»⁷. Aussi n'est-il pas étonnant que la France soit aujourd'hui à la traîne des pays de l'Union européenne en matière d'accueil des réfugiés syriens, loin derrière les pays du Nord: pour l'année 2012, à peine 650 Syriens ont déposé une demande de reconnaissance du statut de réfugié auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA); pour les huit premiers mois de 2013, ils étaient environ 700.

Comme le souligne la majorité des associations de solidarité avec les réfugiés et des experts, l'argument récurrent de «saturation du dispositif d'accueil» ne tient pas vraiment, mais vient légitimer a posteriori une inertie volontaire des services de l'État aux relents sécuritaires: «Quand on dit que le dispositif est en crise, c'est vrai, mais cela doit être réformé et cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir à l'expression de notre solidarité avec notamment les réfugiés syriens et en

6. Extrait du Communiqué interassociatif *Chili 1973 – Syrie 2013. Droit d'asile : autre temps, autres mœurs...*, <http://www.gisti.org/spip.php?article3227>

7. ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIÈRES POUR LES ÉTRANGERS (ANAFÉ) ; GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉS (GISTI), "Quand la France tente d'empêcher les Syriens de fuir", communiqué du 4 février 2013, <http://www.gisti.org/spip.php?article3017>

liaison avec les organisations internationales», relève Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile⁸.

Dans l'Union européenne, seule la Suède semble faire exception, rappelant les autres États européens à leur mauvaise conscience. En effet, ce pays, via l'Agence des migrations (organisme officiel), a pris la décision d'accueillir tous les demandeurs d'asile syriens sans exception qui se présentent à ses frontières (14 700 pour l'année 2012): «Aucun autre conflit sur cette terre n'est aujourd'hui aussi terrible, sanglant et long que le conflit syrien. Ça devrait faire réfléchir beaucoup de personnalités politiques au sein et à l'extérieur de l'UE sur la responsabilité que nous avons envers nos semblables», a affirmé le ministre suédois des Migrations⁹.

Il est vrai que la frilosité française en matière d'accueil des réfugiés syriens s'inscrit dans un contexte européen de "tolérance froide". Depuis le début de la crise fratricide qui déchire la Syrie (printemps 2011), les pays de l'Union européenne ont accueilli environ 30 000 réfugiés sur un total de 1,5 million estimé par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), un chiffre qui devrait atteindre deux millions d'ici la fin 2013. Ces 30 000 réfugiés représentent une goutte d'eau dans l'océan du désastre humanitaire. À ce niveau, la frilosité européenne est symptomatique d'une certaine lâcheté, voire de l'irresponsabilité politique des dirigeants de l'Union, quand on sait qu'un pays comme le Liban, pourtant en proie à une instabilité politique permanente et encore en pleine reconstruction socioéconomique après 15 ans de guerre civile — sans parler de l'attaque israélienne de 2006 qui a détruit de nombreuses infrastructures — doit accueillir à lui seul un million de réfugiés.

La situation libanaise est d'autant plus catastrophique que l'État refuse officiellement l'installation de camps de réfugiés pour des

8. PENNETIER, Marine, "La France rechigne à accueillir plus de réfugiés syriens", 24 mai 2013, <http://fr.reutersmedia.net/news/pictures/articleslideshow?articleId=FRPAE94N02P20130524&channelName=topNews#a=1>

9. BILLSTRÖM, Tobias, ministre suédois des Migrations, interviewé par le quotidien *Aftonbladet*, cité dans "La Suède ouvre grand ses portes aux réfugiés syriens", *La Presse* (Canada) du 3-11-2013, <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/crise-dans-le-monde-arabe/syrie/201309/03/01-4685679-la-suede-ouvre-grand-ses-portes-aux-refugies-syriens.php>

raisons à la fois historiques (le spectre des camps palestiniens) et politiques (la peur de l'importation du conflit syrien sur le territoire national *via* les groupes armés). Ces derniers sont donc souvent livrés à eux-mêmes ou pris en charge par les organisations humanitaires locales et internationales qui, elles, sont réellement saturées.

Même si les responsables européens refusent souvent de l'admettre, un million de réfugiés syriens au Liban (presque un quart de sa population) équivaldrait *grosso modo* à 15 millions en France. On imagine déjà les conséquences économiques, sociales et surtout politiques qu'entraînerait dans l'Hexagone un tel afflux : une montée du racisme institutionnalisé, une instrumentalisation de la peur par les partis d'extrême droite, une intolérance généralisée à l'égard du "péril réfugiés", bref, une atmosphère de pogroms anti-réfuégiés. Or, le Liban, "État faible", résiste, certes soutenu par les États-Unis, les pays du Golfe et l'Union européenne, mais, dans une proportion largement insuffisante au regard de la charge socio-économique que représentent les 1,5 million de réfugiés et de déplacés syriens et palestiniens en Syrie : « *Au lecteur désabusé qui serait tenté de voir dans le Liban d'aujourd'hui une société corrompue, milicienne, individualiste et en proie aux égoïsmes confessionnels, il faut rappeler que le pays du Cèdre a pleinement rempli sa fonction de "terre d'accueil", alors que les États européens, enfermés dans leur glacis identitaire et sécuritaire, déploient une solidarité à doses homéopathiques et tergiversent encore pour accueillir sur leur sol quelques centaines de réfugiés victimes des combats fratricides* »¹⁰.

Nous avons probablement des leçons d'humanité à recevoir de pays comme le Liban, la Jordanie ou la Turquie, en dépit du fait que nous avons toujours tendance à les considérer comme des "États barbares" et des sociétés sous-développées.

Toutefois, cette montée de la suspicion généralisée à l'égard des réfugiés n'est pas apparue avec le problème syrien. Elle constitue une tendance lourde et ancienne des démocraties européennes — la frilosité des autorités françaises au moment de la

10. GEISSER, Vincent, "La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé", *Confluences Méditerranée*, à paraître dans le numéro de l'automne-hiver 2013.

guerre civile espagnole est là pour nous le rappeler — que Pedro Vianna, rédacteur en chef de *Migrations Société*, énonce sous la forme d'un paradoxe sociétal: «*La situation peut paraître paradoxale, car en principe nous avons tous tendance à réagir avec sympathie face à quelqu'un que nous savons persécuté en raison de ses opinions, de sa religion, de son appartenance ethnique, nationale ou sociale (réelle ou supposée), etc. Ainsi, nous trouverions difficilement des gens qui se prononceraient contre l'accueil des réfugiés. Or, beaucoup plus nombreux, hélas!, sont ceux qui diront qu'il faut accueillir les réfugiés, mais "seulement les vrais". Et c'est là où le bât blesse...*»¹¹.

Les formules chocs telles qu'«*explosion de la demande d'asile*», «*vagues de réfugiés qui submergent les pays européens*» ou «*invasion des demandeurs d'asile*» sont rentrées dans le discours des responsables politiques européens et se sont même routinisées, jouant de la partition de «*l'humanisme sécuritaire*»¹² que nous avons maintes fois analysée dans les pages de cette revue. En ce sens, on assiste depuis la fin des années 1970 à une criminalisation des demandeurs d'asile qui sont régulièrement soupçonnés d'être des immigrés déguisés en réfugiés et d'abuser ainsi de notre générosité de «*patrie des droits de l'Homme*».

L'on pourrait penser que la tiédeur, voire le double discours du gouvernement français sur le dossier des demandeurs d'asile syriens relève donc d'un certain mépris culturel pour ces «*réfugiés arabes*» à l'égard desquels nous éprouvons certes de la compassion en raison de la répression féroce qu'ils subissent, mais sûrement pas au point d'ouvrir les portes de notre «*maison commune européenne*». Pourtant, force est de constater que les réfugiés de l'ex-Yougoslavie ne furent pas mieux traités au début des années 1990 et que la description de leur situation passée pourrait s'appliquer mot pour mot à la situation actuelle des réfugiés syriens: «*Le problème des réfugiés ne saurait être traité séparément de ses causes directes que sont la guerre et la crise yougoslave. Les solutions proposées demeurent, à ce jour, insuffisantes. Nous avons le sentiment qu'aucun des acteurs internationaux concernés n'a la volonté de prendre en charge ces questions dans leur globalité. Les réfugiés*

11. VIANNA, Pedro, "Du soupçon à la mise à l'écart : le droit d'asile en danger", *Migrations Société*, vol. 19, n° 109, janvier-février 2007, pp. 79-92 (cf. p. 81).

12. GEISSER, Vincent, "Des 'banlieues de l'Europe' aux banlieues de l'Hexagone : le triomphe de la doctrine de 'l'humanisme sécuritaire'", *Migrations Société*, vol. 17, n° 102, novembre-décembre 2005, pp. 3-11.

constituent une question encombrante dont on cherche à se décharger. Alors, on adopte une attitude de fuite ou on affiche une volonté d'oubli. La perplexité, l'indifférence, le manque d'imagination et la lâcheté prédominent. La tragédie des réfugiés ex-yougoslaves et spécialement des Bosniaques n'est encore ni terminée, ni résolue. Elle est présente, ici et aujourd'hui»¹³.

À ce titre, l'élan de générosité des autorités et de la société civile françaises en 1973 à l'égard des réfugiés chiliens a davantage constitué l'exception que la règle, dont il faudrait probablement analyser les ressorts à la fois politiques, culturels et psychosociologiques afin qu'il se perpétue et qu'il devienne une coutume inscrite dans notre morale et dans notre droit. En attendant, l'on peut simplement rappeler le gouvernement français au principe de responsabilité collective en référence au régime international de protection des réfugiés¹⁴ ou plus pragmatiquement au réalisme politique: faire peser sur les seuls pays limitrophes de la Syrie l'afflux des réfugiés syriens, ce n'est pas seulement faire preuve de lâcheté et d'égoïsme national et continental; c'est aussi pécher par irresponsabilité politique face à cette bombe humaine à retardement dont la dictature syrienne a bien compris le maniement.

L'avenir des démocraties européennes passe aussi par Beyrouth, Amman et Ankara, et plus encore par notre capacité à partager le sort tragique des populations civiles qui ne sont pas seulement les victimes d'un système tyrannique (la dictature de Bachar Al-Assad) mais, plus grave encore, celles de notre propre déshumanisation.

Beyrouth, le 22 septembre 2013

13. ATANASOVSKI, Gligor ; TARDIF, Daniel, "Réfugiés de l'ex-Yougoslavie en France", *Migrations Société*, vol. 5, n° 27, mai-juin 1993, pp. 46-54 (voir p. 54).

14. Cf. CREACH, Xavier, "Les déplacements forcés de populations", *Migrations Société*, vol. 14, n° 79, janvier-février 2002, pp. 221-228 ; DELOUVIN, Patrick, "L'asile lié à une demande de reconnaissance du statut de réfugié", *Migrations Société*, vol. 8, n° 48, novembre-décembre 1996, pp. 57-67.